



**CELTIX**  
**HAUT-RICHELIEU**

# **POLITIQUE CONCERNANT LES REMBOURSEMENTS**

Dernière mise à jour : 15 août 2024

**PROMOUVOIR, DÉVELOPPER, EXCELLER, GRANDIR ENSEMBLE**



**CELTIX**  
**HAUT-RICHELIEU**

**PROMOUVOIR, DÉVELOPPER, EXCELLER, GRANDIR ENSEMBLE**

## Frais d'inscription

Lors de l'inscription d'un joueur, celui-ci, ou le détenteur de l'autorité parentale dans le cas d'un mineur, doivent confirmer avoir pris connaissance de la cotisation demandée pour la participation du joueur à la saison courante et qu'ils comprennent que ce montant découle du budget annuel établi en fonction de la catégorie dans laquelle il est inscrit.

En cas d'annulation, des frais d'affiliation, de gestion et administratifs non remboursables sont inclus dans le montant total des inscriptions aux activités. (Association Canada Soccer, Soccer Québec et Association Régionale de Soccer de la Rive-Sud, Club Celtix). Le reste du montant sera remboursé au prorata des activités restantes.

Conséquemment à cela, toute demande de remboursement sera traitée individuellement et selon la nature de la raison. Toute demande de remboursement devra être demandée par courriel à [info@celtix.ca](mailto:info@celtix.ca) en précisant la nature de la demande.

Les remboursements<sup>1</sup> seront effectués en conformité avec la *Loi sur la protection du consommateur* administrée par l'Office de la protection du consommateur. A savoir :

### « Annulation d'une inscription à un cours

En tout temps, vous pouvez annuler votre inscription. Vous devrez payer une pénalité si le cours a débuté. Que vous ayez conclu votre contrat **en personne, par téléphone ou par Internet**, les règles sont les mêmes.

### Annulation avant le début des cours

Si vous annulez votre inscription avant le début des cours, des frais de gestion administratif de 25\$ seront retenus de tout remboursement.

---

<sup>1</sup> À noter que les coûts d'affiliation de Soccer Québec et de l'Association Régionale de Soccer de la Rive-Sud ne seront pas remboursés et ce quel que soit le moment de l'annulation. Ces frais ne sont pas directement liés à Celtix du Haut-Richelieu.

335 Avenue du Parc, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC J2W 2S7

450 349 5545



### **Annulation après le début des cours**

Si les cours sont commencés, vous devrez payer ces 2 montants :

- le coût des cours déjà suivis;
- une pénalité prévue par la loi. Cette pénalité correspond au plus petit des montants suivants : 50 \$ ou 10 % du prix des cours qui n'ont pas été suivis.

Un exemple : vous vous êtes inscrit à une série de 10 cours de karaté. Vous voulez annuler votre inscription après 2 cours. Comme les cours coûtent au total 250 \$, vous devrez payer 50 \$ pour les 2 cours suivis. Vous devrez aussi payer une pénalité de 20 \$, qui correspond à 10 % du prix des cours restants. »<sup>2</sup>

Des frais de gestion administratif de 25\$ seront également retenus de tout remboursement.

### **Sanction et pénalité**

Chaque année, le Celtix Haut-Richelieu assume malgré lui, le paiement des pénalités ou des sanctions émises par Soccer Québec ou de l'Association régionale de soccer de la Rive-Sud, pour des manquements ou des délits commis dans divers secteurs.

#### Exemples :

1. Trop de carton distribué au joueur(se)s par équipe ;
2. Forfait pour des matchs non joués par manque de joueurs visiteurs comme receveur ;
3. Frais pour passage en discipline;
4. Etc...

Le coût de ces amendes peut varier entre 50 et 600\$ selon le cas.

Depuis 2015, le Celtix du Haut-Richelieu n'assume plus le paiement de ces pénalités pour des erreurs qui ne dépendent pas de sa responsabilité, en vertu de quoi les amendes sont directement redirigées vers l'équipe délinquante.

La gérance de l'équipe visée s'assurera de collecter les montants demandés à ses joueur(se)s dans un délai donné par la permanence, afin de payer l'amende en question.

En cas de non-remboursement global, le ou les joueur(se)s qui n'auront pas payé leur quote-part à la date demandée se verront suspendus jusqu'au règlement final de leur part.

Suspendu voulant dire pour le restant de la saison en cours et les saisons à venir !

---

<sup>2</sup> Source : <https://www.opc.gouv.qc.ca/consommateur/bien-service/cours-entrainement/cours/annulation-inscription/>

